



GROUPES SPORTIFS AFFILIÉS CC ET CC 2026

1.0 Processus d'inscription

Pour 2026, Cyclisme Canada utilisera une plateforme en ligne pour gérer les applications. Les équipes peuvent soumettre leur candidature [sur CCN ici](#). Veuillez soumettre tous vos documents en même temps sur le CCN afin d'éviter qu'ils ne se perdent. Si vous rencontrez des difficultés pour télécharger vos documents, veuillez contacter tradeteams@cyclingcanada.ca et nous nous ferons un plaisir de trouver une solution.

Certains formulaires devront être soumis sous forme de dossier Zip. Vous pouvez apprendre à les fabriquer [ici](#) (PC) ou [ici](#) (Mac).

Le paiement sera désormais traité par CCN, qui aura des frais de traitement. Si vous souhaitez payer par chèque physique, veuillez nous contacter pour coordonner, et nous vous fournirons un code qui vous permettra de soumettre l'inscription.

Veuillez préparer tous les documents de votre équipe avant de commencer.

2.0 Définition d'un groupe sportif

Toute organisation incorporée ou enregistrée ayant pour but de se promouvoir elle-même, de promouvoir ses commanditaires et/ou ses membres, par la participation à des événements cyclistes.

Les coureurs sont soumis à une entente contractuelle avec l'équipe et/ou la compagnie soulignant les différentes attentes et compensations des deux parties.

Un groupe sportif affilié CC doit être composé d'athlètes dans la catégorie Junior ou U23/Elite. Un maximum de 50% de l'équipe peut être composé d'athlètes maître. Les athlètes peuvent performer dans plusieurs sports cyclisme pour l'équipe. Au minimum 75 % de l'équipe doit être composée des coureurs canadiens.

Note aux équipes : Le nom d'un groupe sportif doit être différent du nom de votre club ; un coureur qui ne fait pas partie d'un groupe sportif doit avoir un nom d'équipe différent. La différence n'a pas besoin d'être importante, mais elle doit être distincte. EX) "Club cycliste canadien - élite" vs "Club cycliste canadien". Le maillot doit également être différent d'une manière ou d'une autre.



Qui est membre du personnel ? Tous les membres du personnel de l'équipe et les bénévoles réguliers doivent être mentionnés dans le dossier d'inscription. Les exigences ont été déterminées en fonction de la [Matrice de risque de Cyclisme Canada pour la vérification des antécédents](#); Cyclisme Canada se réserve le droit d'exiger des documents supplémentaires en plus de ce qui est décrit dans la matrice. Une vue d'ensemble peut être trouvée ci-dessous; pour plus de détails, voir les document requis :

Role	Licences UCI	Formation sécurité dans le sport PNCE	Formulaire BICS	Module de CCES L'ABC du sport sain (sans suivi)	Vérification des antécédents
Entraîneur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Directeur Sportif	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Gestionnaire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mécanique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Propriétaire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Tout autre personnel à temps plein	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Les bénévoles réguliers qui ont un contact direct et non supervisé avec les athlètes et/ou une certaine forme d'autorité.	N	Oui	Oui	N	Oui
Bénévoles informels ou non réguliers n'ayant pas d'autorité directe ou d'accès privé aux athlètes	N	Oui	N	N	N



3.0 Services et Support

CC a comme priorité de continuer à développer des politiques, des programmes et des services afin de supporter les groupes sportifs. CC s'efforce de façon considérable, à encourager l'affiliation des équipes en leur fournissant un lien direct de communication afin de les supporter et de les aider dans l'administration de leur équipe.

Cyclisme Canada sera en mesure de fournir aux groupes sportifs affiliés CC et CC/UCI les services suivants:

- Accès aux statistiques annuelles de participation des événements CC;
- Accès aux différentes invitations envoyées par les fédérations cyclistes étrangères à CC afin de participer à des épreuves internationales;
- Une copie CD du guide d'accompagnement de CC sur les amendements aux règlements UCI;
- Un espace technique de 36 mètre carré alloué lors des épreuves à l'affiche sur le calendrier national– (frais d'électricité, eau et gardiennage à la charge de l'équipe); 55 mètres carré aux championnats nationaux;
- Mention de l'équipe sur la section « équipe » du site web de CC;
- En tant un groupe sportif affilié Cyclisme Canada, vous avez accès aux remises spéciales CC [des sponsors et partenaires officiels](#). Pour plus de détails, contactez josh.peacock@cyclingcanada.ca;
- Mention de l'équipe sur les feuilles de résultats officiels des événements CC;
- Une voiture dans la caravane pour les championnats nationaux junior et élite;
- Le gérant de l'équipe (directeur sportif) aura accès à la formation en ligne de Chauffeur Caravane Cycliste (valeur de 25 \$) Contacter tradeteams@cyclingcanada.ca pour l'accès;
- Cyclisme Canada couvrira jusqu'à deux membres du personnel pour recevoir une vérification des antécédents (valeur de 50 \$). Contacter tradeteams@cyclingcanada.ca pour l'accès;
- L'enregistrement pour les épreuves de la coupe du monde de vélo montagne effectué directement auprès de CC;
- Publication du classement par équipe des groupes sportifs de CC;
- – Les groupes sportifs seront invitées en priorité aux événements du calendrier national, avant les clubs;
- Le calendrier 2025 sera partagé avec les équipes en même temps qu'il est partagé avec les associations provinciales de cyclisme;
- Accès à une plateforme de collecte de fonds par l'intermédiaire du CC
- L'affiliation à un groupe sportif affilié au CC sera également considérée comme un enregistrement auprès de votre province d'origine en tant que club/équipe. Cela peut inclure des avantages supplémentaires



4.0 Quotas par équipe CC*

Les quotas pour les groupes sportifs affiliés à Cyclisme Canada ont été simplifiés. Un groupe sportif affilié à Cyclisme Canada doit:

- Avoir un minimum de quatre coureurs au total
- Avoir un maximum de 24 coureurs au total
- Être composé d'un maximum de 50 % de coureurs maîtres

Il n'y a pas de minimum par catégorie d'âge ni pour le nombre d'hommes/femmes dans un groupe. **Au moment de sélectionner leurs formations, les groupes sportifs affiliés doivent examiner attentivement les compétitions qu'ils prévoient disputer et les exigences qu'il pourrait y avoir au chapitre du nombre minimal de membres au sein du groupe.**

Si un groupe compte des hommes et des femmes, Cyclisme Canada recommande vivement que le groupe soit encadré autant par des hommes que des femmes au sein du personnel. Ceci permet de respecter la règle de deux, qui est considérée comme la pratique exemplaire.

5.0 Date limite

Route	24 février 2026
Mountain Bike	24 février 2026
Track	24 février 2026
BMX	24 février 2026
Cyclo-cross	7 août 2026

Toutes les équipes qui soumettent des documents après la date limite se verront infliger une amende de 250 \$



6.0 Conditions

Veuillez utiliser un formulaire d'inscription par équipe. Assurez-vous d'indiquer les disciplines auxquelles vous participerez en utilisant les cases à cocher dans le formulaire d'inscription. Cela devrait également être noté sur la liste des athlètes.

Exemple

Équipe piste = 1 formulaire

Équipe route = 1 formulaire

Un frais d'inscription seulement pour chaque équipe arborant un maillot identique, peu importe le sport, la catégorie ou le genre.

Exemple :

Maillot identique +	Même propriétaire +	Équipe piste = Équipe route	1 frais
Maillot différent +	Même propriétaire +	Équipe piste = Équipe route	2 frais

7.0 Les documents requis

Veuillez vous référer à la liste figurant sur le [formulaire d'inscription](#) pour une répartition plus visuelle.

Éléments requis pour les équipes nouvellement inscrites uniquement :

- **Copie des documents d'enregistrement de la compagnie** au niveau provincial et au niveau fédéral. Pour vérifier l'existence d'une structure légale administrative et financière administrant l'équipe. (1 par équipe selon le sport)
- **Copie du logo officiel de l'équipe** (JPEG). (1 par équipe selon le sport)

Articles pour toutes les équipes inscrites :

- Avant de s'inscrire, toutes les équipes doivent contacter le bureau de Cyclisme Canada par téléphone. Cela permettra de s'assurer que toutes les procédures sont suivies correctement
- **Frais d'inscription** payables à CC pour un montant de 850 \$ plus 47,00 \$ de traitement (1 par maillot d'équipe différent peu importe le sport, le genre ou la catégorie)
- **Formulaire d'inscription** des groupes sportifs dûment complété. (1 par équipe selon le sport)
- **Copie du logo officiel de l'équipe** (JPEG ou PNG ; si elle a été mise à jour depuis la saison précédente).
- **Copie de la conception du maillot** et de l'arrangement des sponsors (JPEG ou PNG). (devant du maillot assemblé -1 par équipe selon le sport)



- **Preuve de couverture d'assurance** responsabilité civile adéquate à la mise en fonction de l'équipe (minimum recommandé de 5 000.000\$) (1 par équipe selon le sport).
 - D'assurance responsabilité civile peut être acheté du CC. Cette assurance n'est disponible que pour les équipes de niveau national. Les détails de l'assurance disponible avec CC [se trouve ici](#). Si l'équipe a déjà une assurance, veuillez fournir à CC un certificat d'assurance ;
- **Copies des contrats des coureurs** (documents restant confidentiels à CC). Les contrats signés virtuellement doivent être complétés par une signature vérifiée (ex. DocuSign, SignNow) ou à la main et scannés/photographiés. Tous les contrats doivent inclure la formulation antidopage figurant au bas du présent document.
- **Copie de la licence UCI** de certains membres de l'équipe : propriétaires, personnel et coureurs non canadiens. Les codes UCI de tous les membres de l'équipe doivent être jointes au formulaire d'inscription.
- **Tous les membres du personnel et les coureurs canadiens doivent compléter le module [Sport sain sans suivi](#)** chaque saison où ils s'inscrivent ; à soumettre dans un dossier Zip par l'intermédiaire du CCN.
 - Un espace est prévu dans le formulaire d'inscription pour indiquer si un membre de l'équipe a rempli cette exigence pour la saison dans le cadre d'un autre projet.

Exigences sport sécuritaire – À lire attentivement

- **Formation obligatoire sur la sécurité dans le sport du CCES pour TOUS les coureurs et membres du personnel.** Tous les membres d'une équipe UCI de Cyclisme Canada doivent suivre la formation Sport sécuritaire du CCES et apposer leur signature. Les équipes sont responsables de s'assurer que leurs membres remplissent le formulaire ; les membres ne peuvent être reconnus comme faisant partie de l'équipe tant que cet accord n'est pas signé. Ce formulaire ne doit être rempli qu'une seule fois et est valable indéfiniment dès sa signature. Pour le remplir, suivez les instructions figurant dans [ce document](#) (2^e page).
- **Formation obligatoire sur la sécurité dans le sport du PNCE pour TOUS les coureurs et membres du personnel.** [Le module de formation sur la sécurité dans le sport du PNCE](#), élaboré par l'Association canadienne des entraîneurs, aidera toutes les personnes impliquées dans le sport à identifier et à prévenir les situations de maltraitance (ce module est gratuit). TOUS les coureurs et membres du personnel devront fournir leur numéro PNCE afin de vérifier qu'ils ont bien suivi la formation sur la sécurité dans le sport lors de leur inscription. La formation sur la sécurité dans le sport est valable pendant 3 ans.



- Si une formation équivalente en matière de sport sécuritaire existe dans le pays de résidence d'un coureur ou d'un membre du personnel, celle-ci sera également acceptée.
- Les coureurs et les membres du personnel non canadiens peuvent créer un compte sur le Casier auprès de l'Association canadienne des entraîneurs.
- **Malgré son nom similaire, ce module est distinct de l'exigence du CCES en matière de sport sécuritaire mentionnée ci-dessus.**
- **Vérification des antécédents de l'ensemble du personnel**; cette vérification doit être effectuée tous les trois ans.
 - [Les vérifications d'antécédents peuvent être effectuées ici](#); ceci devrait être accompagné par les formulaires [dépistage](#) et [Divulgation](#)
 - Contactez tradeteams@cyclingcanada.ca pour obtenir les deux vérifications d'antécédents incluses.
 - [Les personnes qui ont déjà fait l'objet d'une vérification des antécédents au cours des trois dernières années devront fournir un formulaire de renouvellement](#)

8.0 Enregistrement

L'équipe sera officiellement enregistrée seulement lorsque tous les documents auront été remis à CC, et ce sans exception. Les dossiers soumis en retard seront assujettis d'une amende de 250\$.

Un mémo sera également envoyé à tous les bureaux des Associations provinciales/territoriale présentant les équipes affiliées et leurs membres. De cette façon, il leur sera plus facile d'émettre les licences avec le nom exact du groupe sportif. Votre affiliation en tant qu'équipe sportif de Cyclisme Canada agira également en tant qu'affiliation avec votre association provinciale/territoriale locale, ce qui peut offrir des avantages supplémentaires à l'équipe.

N'hésitez pas à contacter Cyclisme Canada si vous désirez de plus amples informations.



9.0 Contact

Enregistrement : tradeteams@cyclingcanada.ca

10.0 Politiques:

Coureurs qui désirent participer à une course dans une autre discipline:

Si un membre d'une équipe enregistrée auprès de Cyclisme Canada veut participer dans une discipline pour laquelle leur équipe n'est pas enregistrée, il doit courir comme indépendant (et porter un maillot neutre, sans commanditaire)

MISE À JOUR : Les coureurs peuvent demander de participer avec une autre équipe affiliée à ou d'un club de Cyclisme Canada si leur équipe d'origine ne participe pas à cet événement. Pour être considéré pour une approbation, un formulaire signé par le coureur et les deux équipes doit être soumis.

Coureurs et personnels Invité :

Les coureurs et personnels invités ne peuvent être ajoutés aux équipes que dans des circonstances particulières. Un membre invité peut rejoindre une équipe pour une durée maximale de deux semaines (14 jours).

Une équipe peut ajouter un coureur temporaire à son effectif si les conditions suivantes sont remplies :

- Ils ont obtenu une dérogation de leur club/équipe actuel(le) (couverte par le formulaire de coureur invité) ;
- La couverture d'assurance est suffisante
- L'équipe doit soumettre, avec le formulaire de coureur invité :
 - Contrat du coureur
 - Certificat d'achèvement du programme CCES [Sport sain sans suivi](#)
 - [Complétion du module CCES Sport sécuritaire](#)

Une équipe peut ajouter un membre du personnel temporaire à son effectif si les conditions suivantes sont remplies :

- La couverture d'assurance est suffisante
- L'équipe doit soumettre:
 - Certificat d'achèvement du programme CCES [Sport sain sans suivi](#)
 - [Complétion du module CCES Sport sécuritaire](#)



- Vérification des antécédents et formulaires de [demande](#), de [divulgation](#) ou de [renouvellement](#) appropriés

L'acceptation des demandes pour ajouter un membre invité n'est pas garantie et ces demandes doivent être présentées au moins deux semaines avant une compétition. Cyclisme Canada travaillera dans le but de soutenir le développement des coureurs.

Suppression/Ajout d'un coureur:

- Lorsqu'un membre est retiré de la liste, le formulaire « Supression d'un membre » doit être soumis. Une signature est requise de la part de l'équipe et du membre de l'équipe.
- Lorsqu'un membre est ajouté en cours de saison, l'équipe doit soumettre les mêmes documents pour cette personne que ceux qui auraient été requis au début de la saison.

Un coureur n'étant pas déjà enregistré dans une équipe CC/UCI peut rejoindre l'effectif d'une équipe tout au long de l'année, à la condition que son contrat se termine à la fin de la saison. Il est possible que la fédération provinciale / Club exige une lettre de transfert. Il est aussi possible pour chaque équipe CC/UCI d'intégrer dans son effectif 2 coureurs stagiaires de moins de 23 ans, entre le 1^{er} août et la fin de l'année aux conditions règlementaires suivantes:

- Le coureur ne peut avoir déjà appartenu à une équipe CC/UCI
- L'équipe CC/UCI doit communiquer l'identité des coureurs à Cyclisme Canada avant le 1^{er} août
- Ces coureurs doivent obtenir l'autorisation préalable de leur fédération nationale et ne peuvent se lier qu'avec une seule équipe CC/UCI durant cette période
- Sur autorisation de sa nouvelle équipe, un coureur stagiaire peut continuer à participer à des épreuves dans son équipe de club.



Tous les contrats des coureurs doivent inclure le texte suivant:

En tant qu'athlète au sein d'une groupe sportif affilié à Cyclisme Canada, je vais :

- conformer aux règles antidopage de la FI, du CIO, du CIP, du CCES et, le cas échéant, de l'ONS, y compris à l'obligation de subir avec ou sans préavis des tests de contrôle antidopage lorsque l'exige l'ONS, la FI, le CCES, l'AMA ou tout autre organisme autorisé à réaliser des tests;
- suivre intégralement les cours antidopage en ligne du CCES, conformément aux exigences de l'ONS, de CCES ou de Sport Canada, le cas échéant;
- participer, à la demande de l'ONS, à tout programme de contrôle du dopage ou de formation seulement lorsqu'il a été conçu par l'ONS en collaboration avec Sport Canada et le CCES;
- conformer au PCA tel qu'il est géré par le CCES;
- refuser d'établir quelque relation avec un entraîneur, un membre du personnel de soutien ou une personne qui, à sa connaissance, fait l'objet d'une sanction imposée par l'ONS ou un organisme antidopage pour une infraction liée au dopage;
- pas utiliser de substances interdites contrevenant aux règles du CIO, du CIP, de la FI ou du PCA; pas fournir de telles substances à d'autres d'une manière directe ou indirecte ni à encourager ou tolérer leur usage en collaborant sciemment à toute tentative d'échapper à la détection.